

ARRÊTÉ MUNICIPAL N°2025 - 91

**AUTORISATION D'EXHUMATION
CIMETIERE PAYSAGER P 1**

LE MAIRE DE DIGNE-LES-BAINS,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2223-13 ; R.2213-40 et suivants ;
VU l'arrêté municipal n°24-66 en date du 05 février 2024 portant règlement des cimetières ;
VU l'arrêté municipal n°24.996 du 09 octobre 2024 portant délégations de fonctions et de signature aux adjoints ;
VU l'arrêté municipal n°22.926 du 27 septembre 2022 portant délégations de signature à la cheffe de service

Vu la demande en date du 24 janvier 2025 formulée par *Mme Marielle GAUDEMARD* se portant fort pour les autres ayants droit, à l'effet de faire exhumer le cercueil contenant le corps de :

- **Madame Odette SEGOND née SPITALIER** décédée le 7 janvier 2025 à Digne-les-Bains (Alpes-de-Haute-Provence), sa tante.

inhumée dans le cimetière **Paysager carré P n°1**, pour le faire réinhumer au cimetière Ancien de Barcelonnette, concession n°523.

ARRÊTE

Article 1er : *Mme Marielle GAUDEMARD* est autorisée à faire procéder à l'exhumation du cercueil contenant le corps de : Madame Odette SEGOND née SPITALIER décédée le 7 janvier 2025 à Digne-les-Bains (Alpes-de-Haute-Provence), sa tante.

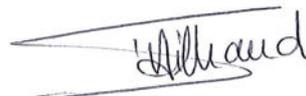
en vue de sa réinhumation au cimetière Ancien de Barcelonnette, concession n°523.

Article 2 : - Ces opérations, effectuées par les Pompes Funèbres Générales, domiciliées à Digne-les-Bains ; 10 place Grenette, auront lieu le 4 février 2025 en présence du demandeur ou de son mandataire et d'un employé communal délégué à cet effet qui veillera à la bonne exécution des mesures prescrites par les articles R. 2213-40 à R. 2213-42 du Code général des collectivités territoriales et dressera un procès-verbal de l'opération qui nous sera remis dans les meilleurs délais.

Article 3 : Le Maire, le Directeur général des services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié :

- sur le site web communal,
- consultable en mairie,
- transmis à la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence.

Fait à Digne-les-Bains, le 28 janvier 2025
La cheffe de service déléguée



Isabelle AILHAUD

